

Communiqué de presse

Du remplacement des enseignants dépend la qualité et la continuité de l'enseignement.

Le Mouvement autonome de l'UNAAPE prend acte du fait que Madame la Ministre rende lisible aux yeux des parents et des élèves le problème du remplacement des enseignants dans toutes ses composantes et d'en publier les chiffres.

L'engagement contre les postes vacants ainsi que sur les remplacements de courte ou de longue durée est une constante du Mouvement autonome de l'UNAAPE.

Le Mouvement autonome de l'UNAAPE :

- rappelle que le devoir et la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale est d'assurer la totalité des heures de cours annuelles due aux élèves, en raison de l'obligation de scolarisation à laquelle ils sont soumis ;
- considère que le problème du remplacement des professeurs du premier et du second degré, ainsi que celui de la gestion de ces remplacements *est une des causes justifiées du mécontentement de l'ensemble des parents d'élèves* ;
- *ne parle pas d'absentéisme, mais bien de remplacement des professeurs*, car les parents d'élèves autonomes différencient ces deux notions ;
- a toujours considéré qu'il n'y avait pas lieu de scinder les absences en différents types et que le problème du remplacement des enseignants *doit* être abordé et amélioré dans son ensemble ;
- demande depuis de très, voire, de trop nombreuses années que le gouvernement mette en pratique, la suppression effective du délai minimum de 14 jours avant le remplacement d'un enseignant du second degré, et que les frontières entre les académies tombent pour permettre une plus grande réactivité des remplacements proches.

Pour le **Mouvement autonome de l'UNAAPE**, le non remplacement des enseignants mobilise :

- les **parents d'élèves de l'UNAAPE** dans les établissements qui interpellent les Inspecteurs de l'Éducation nationale, des Directeurs académiques, des Recteurs.
- les **représentants de l'UNAAPE** dans les Conseils départementaux de l'Éducation nationale qui demandent de mettre en œuvre le plus rapidement et efficacement possible tous les moyens pour solutionner ces manques qui préoccupent énormément les parents d'élèves, et sont une source de stress supplémentaire pour leurs enfants.

Le **Bureau national de l'UNAAPE** continuera à dénoncer le non remplacement des professeurs lors des audiences au ministère de l'Éducation nationale, au Sénat ou à l'Assemblée nationale.



Sophie FONTAINE, Présidente / unaape.fontaine@free.fr

42, rue Carvès - 92120 Montrouge / Téléphone : 01 40 92 16 61 - Site : <http://www.unaape.asso.fr>
Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901/Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987. Reconnue par le ministère de l'éducation nationale. Agréée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.